



PÊCHE

Un bar par jour et par personne: la nouvelle mesure européenne

C'est un projet qui fait grincer beaucoup de dents. La semaine dernière, la Commission européenne a annoncé qu'elle pourrait baisser les autorisations de prise du bar. Pour les pêcheurs de plaisance, le quota passerait de trois bars par personne et par jour à un seul bar par personne et par jour! «C'est pas normal, peste Vincent Delliaux, pêcheur de plaisance à Wissant. C'est pas sur nous qu'il faut taper. Nous on pratique une pêche sélective.» Le «déclin rapide» du bar justifie de «réduire les captures de façon radicale et urgente», a expliqué un porte-parole du commissaire à la pêche, Karmenu Vella. Ce que ne comprend pas Vincent Delliaux: «Il y en a, du bar! On est au mois de novembre et on en pêche encore, et des gros!»

Réduire les prélèvements de 46%

La Commission envisage même d'interdire la pêche du bar du 1er janvier au 30 juin, période où, il est vrai, le bar se fait plus discret (la saison étant surtout mai et septembre, même si on en trouve pas mal l'été). «Les conclusions sont extrêmement alarmistes», confirme Dominique Viard, président de la Courguinoise (association calaisienne) et du Comité régional de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs. «La Commission européenne envisage de réduire de 46% les prélèvements des pêcheurs pros et plaisanciers.» Et le président de considérer: «C'est un coup très dur qui est porté à la pêche de plaisance. En 2012, quand la taille minimale des prises est passée de 36 à 42 cm, on a enregistré à Calais une baisse du nombre de nos captures de 60 à 80%. Je pense que l'effort a déjà été fait et bien fait par les pêcheurs plaisanciers.» Surtout, Dominique Viard estime: «que d'autres mesures auraient pu être prises, là on ne responsabilise pas le pêcheur, encore une fois on est uniquement coercitif.» Le projet concerne également les pêcheurs professionnels. Les chalutiers, ceux d'Étaples par exemple, verraient leur quota chuter à une tonne par mois au lieu de trois.

«Un coup très dur»

Les tremaillleurs calaisiens ne sont pas en reste. Ils disposent déjà d'un quota d'une tonne. «Je ne sais pas s'il sera réduit, reconnaît José Huleux, président du groupement des artisans pêcheurs du Calaisis. Nous avons déjà fait beaucoup d'efforts avec la création d'une licence que les pêcheurs de Calais ont souscrite, une augmentation de la taille (42 cm), etc.» Le bar n'est pas une pêche régulière. «On en trouve à partir d'avril ou mai, un peu l'été, surtout septembre, et encore un peu en octobre», détaille José Huleux. Les Calaisiens vont plutôt au large du Blanc-Nez pour pêcher ce poisson du dimanche. Les propositions des totaux admissibles de captures (Tac) pour 2016 de la Commission européenne restent en cours de négociations. Tac et quotas seront négociés à la mi-décembre, à Bruxelles, par les ministres européens de la Pêche, qui fixeront à ce moment les limites de captures pour 2016. Le projet concerne uniquement l'Atlantique nord, la Manche et la Mer du Nord, pas au sud du golfe de Gascogne. «Tout ce qui est au dessus du 48e parallèle. C'est stupide et inefficace puisque l'effort de pêche va se reporter sur le golfe de Gascogne», regrette Dominique Viard.

Et la sole?

Si le bar constitue une source de revenus non négligeable des pêcheurs calaisiens, la sole inquiète beaucoup des fileyeurs. «Pour le moment, on nous propose une réduction de quota de 39% sur trois ans dans la VIID (la zone de pêche à l'ouest de Calais, ndr), ce qui est impensable», regrette José Huleux. A TH